



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Date de la convocation :
21/09/2017

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit septembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe
WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian
BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude
CLAEYS, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle
MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
12

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Représentés :

Absents :

Louis BREMOND, Stéphanie GIOVANNONI, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 050

Objet: Demande de subvention - Amendes de police Boulevard Dou

Monsieur le Maire revient sur les travaux de réhabilitation du coeur du village menés en 2016.

Cependant, il reste à travailler et mettre en accessibilité la partie haute du Boulevard Dou. En effet, les piétons comme les personnes à mobilité réduite doivent emprunter la chaussée pour passer du parking au passage piétons menant aux commerces. La marche donnant accès au passage piétons, jugée trop dangereuse, a été déviée par la chaussée et l'accès au trottoir est difficile d'accès pour les fauteuils roulants ou poussettes. De plus, la chaussée même est fortement dégradée sur toute sa surface.

Il explique qu'il serait donc opportun de réaliser la réfection de cette voirie pour une mise en sécurité globale des piétons. Le coût total de ces travaux s'élève à **11 900.90 € HT**.

Monsieur le Maire propose qu'une demande de subvention soit déposée auprès du Conseil Départemental au titres des amendes de police 2017.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dotation amendes de police : 50%	5 950.00 €
Autofinancement : 50 %	5 950.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ces projets de mise en sécurité des piétons.
- **APPROUVE** le plan de financement proposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toutes les demandes de subventions nécessaires.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

